

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 583

13 mai 2026

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2026-04-27-5-1 du 27 avril 2026 adoptant le plan de financement et le modèle économique de l'opération immobilière CampusInnov

Arrêtés

Arrêté n° 2026-124 du 16 mars 2026 portant composition du jury d'admission au bachelor universitaire de technologie

Arrêté n° 2026-158 du 8 avril 2026 portant organisation des élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'École doctorale de La Rochelle université

Arrêté n° 2026-171 du 13 avril 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-196 du 11 mai 2026 portant organisation et appel à candidatures pour l'élection d'un représentant PRAG au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Arrêté n° 2026-199 du 12 mai 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-04-27-5-1 du 27 avril 2026 adoptant le plan de financement et le modèle économique de l'opération immobilière CampusInnov

Séance du 27 avril 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 762-2,
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R*423-1,
Vu le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics en application de l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017,
Vu l'accord cadre du contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 (CPER 2021-2027),
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la demande initiale d'agrément déposée par l'Université le 18 décembre 2022,
Vu la décision d'agrément d'expertise du préfet de région Nouvelle-Aquitaine du 13 juillet 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec à l'unanimité (29 voix),

APPROUVE le plan de financement, pour un montant prévisionnel global de 17 920 000 € HT, et le modèle économique de l'opération immobilière CampusInnov, tels qu'exposés dans le dossier d'expertise annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 27 avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

La Rochelle
Université

OPEN
CAMPUS
INNOV

ÉTUDE SOCIO-ECONOMIQUE ET DOSSIER D'EXPERTISE

Opération construction OpenCampusInnov

Mise à jour avril 2026



OpenCampusInnov

23 avenue Albert Einstein
BP 33060 – 17031 La Rochelle

opencampusinnov@univ-lr.fr
www.opencampusinnov.fr

TABLE DES MATIERES

1. Synthèse	3
2. Préambule	3
3. STRATÉGIE LOCALE ET D'établissement	6
4. Présentation du projet final	7
5. Coûts du projet De construction	10
6. cohérence juridique, calendaire, technique et financière du projet final	11
7. Impact sur l'emploi et effets sur l'économie locale.....	16
8. Analyse des coûts et des bénéfices.....	18
9. Consultation publique et évaluation des risques sociaux	19
10. Mesures d'atténuation	20
11. Description du modèle économique	21
11.1. sources de recettes.....	23
11.2. Charges couvertes	23
12. Méthodologie de construction du modèle.....	23
12.1. Calcul des coûts complets (PRI) et construction de la politique de prix	23
12.1.1. périmètre des coûts EQUIPEMENTS	24
12.1.2. Méthode de calcul : de l'actif au coût horaire	24
12.2. Validation marché	25
12.3. ETABLISSEMENT DU Prévisionnel financier pluriannuel	25
12.4. Viabilité A long terme	26
12.5. CHIFFReS-Cles.....	26
12.5.1. Marges et performance opérationnelle	26
12.5.2. Résultat net	27
12.5.3. CAF, BFR, financement	27
13. Annexes FINANCIERES	28
13.1. PRI équipements et PRI RH	28
13.1.1. 1 Hypothèses d'activité.....	28

13.2. Prévisionnel financier jusqu'en 2029	29
13.2.1. Budget 2026–2029 – Compte de résultat synthétique	29
13.2.2. 4) Subventions	29
13.2.3. 5) Point mort	29
13.2.4. 6) BFR.....	30
13.2.5. Tableaux financiers.....	30

1. SYNTHÈSE

Le bâtiment OCI est le support d'un **tiers-lieu scientifique** combinant plateformes technologiques, espaces de co-innovation-, bureaux, coworking et événementiel.

Le modèle économique repose sur **trois piliers complémentaires** :

1. **Recettes d'activité R&D / plateformes** (prestations, collaborations, mise à disposition d'équipements, formation, ingénierie).
2. **Recettes d'exploitation directe du bâtiment** (mise à disposition d'espaces, bureaux, coworking, prestations et services événementiels associés).
3. **Financements publics complémentaires et transitoires** (PUI, Carnot, Pépite, RNA, CDA) mobilisés pour l'amorçage et l'accélération.

La trajectoire financière projetée jusqu'en **2029** montre une montée en puissance progressive des recettes, avec une **substitution graduelle** des financements d'amorçage par des **ressources propres**.

Le modèle permet de **couvrir les charges d'exploitation** et de **financer le fonctionnement du pôle innovation** (plateformes, valorisation) ainsi que les charges structurelles du bâtiment.

L'ensemble des financements seront exprimés en HT au sein de ce document.

2. PREAMBULE

La Rochelle Université (LRUniv) conduit un important projet de transformation de la spécialisation de sa recherche avec des logiques interdisciplinaires et en interaction avec les filières économiques, visant à se positionner comme acteur du développement territorial notamment à travers son projet OpenCampusInnov (OCI). À cet effet, LRUniv s'est organisée pour répondre aux attentes du

territoire en lien avec ses activités de recherche, de formation et de développement de compétences. |

Le projet OpenCampusInnov vise à mobiliser à grande échelle et au moyen de plusieurs dispositifs coordonnés, les forces vives de l'université – étudiants, chercheurs et autres personnels – sur des projets d'innovation ouverte et de création d'entreprise, et à mettre en œuvre un accompagnement efficient des projets pour les transformer en activité économique. |

À travers le dispositif des plateformes de maturation de recherche, OpenCampusInnov accompagne les acteurs socioéconomiques dans leur recherche, innovation et développement. Ces plateformes de maturation sont caractérisées par des espaces de co-innovation partagés entre acteurs publics et privés et reposent sur des modèles économiques spécifiques sous gestion administrative et financière de la filiale de valorisation Adera de La Rochelle Université, de l'Université de Bordeaux, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ainsi que de Bordeaux INP.

Le projet de construction OpenCampusInnov est un ensemble immobilier hybride qui comptera à sa livraison en tranche ferme plus de 4300 m² SP d'espaces de laboratoires et d'expérimentation dotés d'équipements scientifiques de pointe, de bureaux et espaces de coworking. Ce centre de co-innovation accueillera également des acteurs de l'écosystème pour favoriser la transversalité des projets. Cet ensemble immobilier sera implanté au cœur même du campus de La Rochelle, sur le site des Minimes en continuité du site de Sciences et Technologies de LRUniv. |

Véritable tiers-lieu scientifique, il héberge des projets d'innovation qui intensifient le lien entre la recherche et le monde socio-économique. Il a pour but d'allier des infrastructures technologiques complexes et des expertises spécialisées de haut niveau en accueillant chercheurs et entreprises le temps d'un projet. L'objectif est de proposer des supports pertinents aux projets de recherche et de développement ainsi que des espaces permettant les interfaces entre Start-ups et industriels. |

Cet ensemble immobilier OpenCampusInnov accueillera les enseignants-chercheurs, les partenaires industriels mais aussi des étudiants avec des conditions d'accès spécifiques, une agora polyvalente, des jardins, et l'équipe de gestion de OpenCampusInnov. Sur une parcelle de 5 890 m² de surface disponible, le projet s'inscrit dans une démarche écoresponsable en cohérence avec le projet Smart Campus porté par La Rochelle Université et le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » lauréat du PIA « Territoires d'Innovation » dans lequel La Rochelle Université est partenaire. |

Pour finir, dans le cadre du SDI, la stratégie immobilière adoptée par LRUniv devra soutenir l'atteinte des objectifs de la stratégie globale de l'établissement qui présente des objectifs sur chacune des

dimensions de son cœur de métier, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. En synthèse, les grands axes stratégiques de l'établissement sont les suivants :

- > Sur le plan de la Formation :
 - Maitriser son offre de formation
 - Maintenir son effectifs étudiants (8000) malgré la chute démographique à venir
 - Proposer une offre de formation pluridisciplinaire, attractive, singulière et d'excellence pouvant agir sur le développement du territoire et devant conduire à la réussite professionnelle et aux besoins de la société
 - Développer et proposer des formations d'ingénieurs
- > Sur le plan Vie étudiante :
 - Mettre en valeur un environnement d'exception en bord de mer avec un campus intégré dans la cité contemporaine de la Rochelle et à la fois proche du cœur historique et son univers maritime.
 - Proposer un nouveau schéma directeur de la vie étudiante
 - Bien accueillir et protéger les étudiants
 - Développer la dynamique de l'engagement étudiant
 - Favoriser l'épanouissement sportif et culturel du plus grand nombre
- > Sur le plan de la Recherche :
 - Enrichir la signature scientifique « LUDI » avec la responsabilité environnementale et sociétale, autour des concepts de durabilité et de résilience, avec une attention portée aux territoires et sociétés littorales et retro-littorales
 - Amplifier les partenariats stratégiques
 - Structurer de nouveaux domaines de recherche
 - Produire une recherche à impact
- > Sur le plan du pilotage
 - Consolider la restructuration singulière
 - Maitriser l'activité avec une phase de plan de retour à l'équilibre financier
 - Articuler les schémas directeurs existants et nouveaux pour une meilleure cohérence et lisibilité

Cette opération est également mentionnée comme étant un potentiel de valorisation et un besoin de dégager des recettes pour soutenir les investissements. Dans ce cadre, OpenCampusInnov constitue

un levier majeur de mise en cohérence entre les ambitions scientifiques de l'établissement, la formation, et l'impact territorial.

3. STRATÉGIE LOCALE ET D'ETABLISSEMENT

Le projet de construction s'inscrit pleinement dans une politique de site cohérente et structurante, à la fois dans le cadre du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), dont ce nouveau bâtiment constituera le socle opérationnel, mais également au regard du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de La Rochelle Université.

Le Pôle Universitaire d'Innovation a pour vocation de faciliter l'accès à la recherche académique pour les acteurs socio-économiques, en particulier les entreprises, les collectivités et les partenaires institutionnels. Il vise également à renforcer la valorisation des travaux issus des laboratoires de La Rochelle Université, tant à travers des activités de recherche et développement menées sur des plateformes technologiques mutualisées que via l'accompagnement de projets entrepreneuriaux innovants, notamment issus de la recherche publique.

Dans cette perspective, le bâtiment projeté constituera le cœur du dispositif d'innovation de l'université. Il jouera un rôle structurant en regroupant, dans un même lieu, des fonctions aujourd'hui dispersées : plateformes technologiques, espaces collaboratifs, dispositifs d'accompagnement à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ainsi que des lieux favorisant les interactions entre chercheurs, étudiants, entreprises et partenaires du territoire.

L'innovation ayant été identifiée comme l'un des piliers majeurs du COMP, ce projet immobilier en est une traduction concrète et opérationnelle. Il permettra de créer les conditions matérielles et immobilières indispensables à l'émergence d'un centre de transfert et de valorisation mutualisé, visible à l'échelle du territoire et performant dans ses missions. Ce lieu contribuera à renforcer la lisibilité de l'offre d'innovation de La Rochelle Université et à accroître son impact socio-économique.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de souveraineté nationale. En positionnant l'innovation comme un levier stratégique, il participe à la consolidation de la capacité des entreprises françaises à innover en s'appuyant sur l'excellence de la recherche publique. Il s'agit ainsi de renforcer les liens entre production scientifique et développement économique, au service de la compétitivité nationale et de l'autonomie stratégique.

4. PRESENTATION DU PROJET FINAL



Le projet a fait l'objet d'une trajectoire d'ajustement progressive, marquée par plusieurs étapes structurantes visant à garantir sa faisabilité, sa soutenabilité budgétaire et sa performance globale.

Dans un premier temps, le lancement de la procédure de consultation s'est traduit par un marché déclaré infructueux avec un dépassement de 2,5M€. Cette situation, bien que contraignante, a constitué un point d'alerte important, révélant un décalage entre le programme initial, les contraintes du marché et les conditions économiques du secteur de la construction. Elle a conduit à engager une démarche de ré-interrogation du projet afin d'en assurer la viabilité.

Dans ce contexte, une phase d'adaptation du programme a été engagée. Cette étape a permis de retravailler en profondeur les attendus techniques et financiers, en cohérence avec les réalités du marché et les objectifs stratégiques du maître d'ouvrage.

Parallèlement, des révisions techniques significatives ont été opérées, notamment avec une évolution vers une approche de type GMP like permettant de mieux encadrer les coûts et de sécuriser l'équilibre financier de l'opération. Ces ajustements ont porté sur des paramètres clés tels que les débits, les

pressions, la gestion de l'humidité ou encore les exigences de certification, traduisant une volonté de concilier performance technique et maîtrise budgétaire.

Une phase d'optimisation a ensuite été conduite, portant à la fois sur la structure, les fluides et les choix constructifs (bardage, fondations, vitrages, gestion des débits). Cette démarche s'inscrit dans une logique d'ingénierie de la valeur, visant à maximiser la performance globale du projet tout en limitant les coûts, en sélectionnant les solutions les plus efficaces sans dégrader la qualité.

Dans ce cadre, une décision structurante a été prise avec la suppression du niveau R+3. Ce choix, assumé comme un arbitrage majeur, a permis de rétablir l'équilibre budgétaire du projet tout en préservant ses fonctionnalités essentielles.

Enfin, une réorganisation des espaces et des fonctions a été engagée, avec notamment le déplacement de certains locaux techniques vers des réserves foncières disponibles. Cette recomposition permet d'optimiser les surfaces utiles, d'améliorer la lisibilité du bâtiment et de préparer d'éventuelles extensions futures.

Au terme de ces différentes étapes, le projet aboutit à une version optimisée, à la fois plus robuste économiquement avec 2M€ HT d'économies, mieux alignée avec les contraintes techniques et plus cohérente avec les objectifs stratégiques initiaux.

Vous trouverez ci-dessous le tableau de surface mis à jour en phase DCE :

Code local	Local	Programme				Projet - DCE 2					
		Nbre	SUU	SU	Capacité d'accueil en pl. assises	Nombre de postes de travail	Nbre	SUU	SU	Capacité d'accueil en pl. assises	Nombre de postes de travail
	ZONE TECHNIQUE (PÔLE RECHERCHE-MATURATION)			1309 m²	0 pl assises	16 PDT			1455 m²	0 pl assises	16 PDT
	Plateforme BIOAQTV			745 m²	0 pl assises	6 PDT			914 m²	0 pl assises	6 PDT
	Halle BIOAQTV			532 m²	-	-			705 m²	-	-
	Zones neutres										
BIO.1	Sas accès matières premières / équipements	1	8 m²	8 m²			1	7 m²	7 m²		
BIO.2	Zone de décartonnage	1	6 m²	6 m²			1	9 m²	9 m²		
BIO.3	Zone de stockage emballages	1	6 m²	6 m²							
BIO.4	Stockage produits finis	1	15 m²	15 m²			1	16 m²	16 m²		
BIO.5	Hall			10 m²			1	16 m²	16 m²		
BIO.6	Vestiaire propre / vestiaire sale	2	8 m²	16 m²			2	8+12	20 m²		
BIO.7	Bureaux	1	8 m²	8 m²			1	8 m²	8 m²		
BIO.8	Sanitaires	2	5 m²	10 m²			2	6 m²	8 m²		
BIO.9	Local ménage	1	5 m²	5 m²			1	3 m²	3 m²		
BIO.10	Locaux techniques process hall			30 m²			1	46 m²	46 m²		
BIO.11	Local Ethanol	1	6 m²	6 m²			1	20 m²	20 m²		
	Zone propre										
BIO.12	Espace servant propre / approvisionnement			pm				103 m²	103 m²		
BIO.13	Salle de pesée	1	10 m²	10 m²			2	8+10	18 m²		
BIO.14	Local produits chimiques	1	6 m²	6 m²			1	8 m²	8 m²		
BIO.15	Stockage matières premières	1	20 m²	20 m²			1	17 m²	17 m²		
BIO.16	Bureau de contrôle	1	12 m²	12 m²			1	11 m²	11 m²		
BIO.17	Salle de prétraitement (broyage, lavage, dessilage, séchage)	1	30 m²	30 m²			1	35 m²	35 m²		
BIO.18	Plateau Extraction/macération	1	90 m²	90 m²			1	64 m²	64 m²		
BIO.19	Plateau bioconversion / fermentation	1	90 m²	90 m²			1	89 m²	89 m²		
BIO.20	Plateau Formulation	1	80 m²	80 m²			1	80 m²	80 m²		
BIO.21	Plateau Fractionnement	1	40 m²	40 m²			1	51 m²	51 m²		
	Zone sale										
BIO.22	Couloir sale / déchets			pm				43 m²	43 m²		
BIO.23	Laveries/biocontrôle	1	20 m²	20 m²			1	19 m²	19 m²		
BIO.24	Sas déchets avec évacuation soule	1	8 m²	8 m²			1	8 m²	8 m²		
BIO.25	Local déchets coproduits	1	6 m²	6 m²			1	6 m²	6 m²		
	Laboratoires dont zone tertiaire			213 m²	0	6			209 m²	0	6
	Zone tertiaire										
BIO.25	Bureau équipe animation CampusInnov - BioAQTV	1	16 m²	16 m²		2					2
BIO.26	Bureau à la location de proximité	2	16 m²	32 m²		4					4
	Laboratoires et annexes										
BIO.27	Laboratoire de Biochimie	2	40 m²	80 m²			2	38+43	81 m²		
BIO.28	Sas laboratoire de culture cellulaire	1	5 m²	5 m²			1	3 m²	3 m²		
BIO.29	Laboratoire de culture cellulaire	1	15 m²	15 m²			1	17 m²	17 m²		
BIO.30	Sas laboratoire de microbiologie	1	5 m²	5 m²			1	4 m²	4 m²		
BIO.31	Laboratoire de microbiologie	1	25 m²	25 m²			1	22 m²	22 m²		
BIO.32	Local de pesée	1	5 m²	5 m²			1	5 m²	5 m²		
BIO.33	Salle autoclave	1	10 m²	10 m²			1	19 m²	19 m²		
BIO.34	Salle stockage T°C Froid (4°C)/Chambre froide	1	10 m²	10 m²			1	7 m²	7 m²		
BIO.35	Salle stockage T°C Ambiante	1	10 m²	10 m²			1	14 m²	14 m²		
	LT air comprimé + azote						1	50 m²	50 m²		
	LT CTA hall + plateformes										
	Plateforme Poséidon			239 m²	0 pl assises	6 PDT			235 m²	0 pl assises	6 PDT
	Espace tertiaire			48 m²	0	6			53 m²	0	6
POS.1	Bureau équipe animation CampusInnov - Poséidon	1	16 m²	16 m²		2	1	16 m²	16 m²		2
POS.2	Bureau à la location / post-doc	2	16 m²	32 m²		4	2	16+21	37 m²		4
	Plateforme de dématérialisation			96 m²	-	-			94 m²	-	-
POS.3	Local préparation	1	16 m²	16 m²			1	16 m²	16 m²		
POS.4	Salle 1	1	40 m²	40 m²			1	39 m²	39 m²		
POS.5	Salle 2	1	40 m²	40 m²			1	39 m²	39 m²		
	Plateforme IOT			95 m²	-	-			88 m²	-	-
POS.6	Stockage drone marin	1	20 m²	20 m²			1	24 m²	24 m²		
POS.7	Atelier assemblage	1	30 m²	30 m²			1	20 m²	20 m²		
POS.8	Atelier de développement "Industrie 4.0"	1	30 m²	30 m²			1	29 m²	29 m²		
POS.9	Salle expérimentation - serveur	1	15 m²	15 m²			1	15 m²	15 m²		
POS2	Espace d'expérimentation "IOT" renommé "POS2", à clarifier par MCA										
	Plateforme Newdumat			215 m²	0 pl assises	4 PDT			208 m²	0 pl assises	4 PDT
	Espace tertiaire			32 m²	0	4			31 m²	0	4
NEW.1	Bureau équipe animation CampusInnov - Newdumat	1	16 m²	16 m²		2	1	16 m²	16 m²		2
NEW.2	Bureau à la location de proximité	1	16 m²	16 m²		2	1	15 m²	15 m²		2
	Laboratoires			183 m²	-	-			177 m²	-	-
NEW.3	Sas vestiaire blouses et équipements de protection	1	8 m²	8 m²			1	8 m²	8 m²		
NEW.4	Salle de vieillissement	1	40 m²	40 m²			1	38 m²	38 m²		
NEW.5	Salle de préparation chimique	1	30 m²	30 m²			1	30 m²	30 m²		
NEW.6	Salle de caractérisation	1	30 m²	30 m²			1	30 m²	30 m²		
NEW.7	Salle de microfabrication additive par électrochimie et corrosion	1	20 m²	20 m²			1	20 m²	20 m²		
NEW.8	Salle Elaboration et propriétés mécaniques	1	40 m²	40 m²			1	36 m²	36 m²		
NEW.9	Salle de réparation de surface et métallographie	1	15 m²	15 m²			1	15 m²	15 m²		
	Stockage des produits et sas										
	Locaux communs plateformes (hors halle)			40 m²	-	-			42 m²	-	-
	Locaux communs			40 m²	-	-			42 m²	-	-
LC.1	Sanitaires			30 m²			2	17+20	37 m²		
LC.2	Local ménage	2	5 m²	10 m²			1	5 m²	5 m²		
	SOUTES			70 m²	-	-			56 m²	-	-
	Soutes			70 m²	-	-			56 m²	-	-
S.1	Soute à solvant	1	20 m²	20 m²			1	20 m²	20 m²		
S.2	Soute à gaz	1	15 m²	15 m²			1	15 m²	15 m²		
	Déchets chimiques	1	35 m²	35 m²			1	21 m²	21 m²		
	Local cuves (en sous-sol des soutes)										
	Sas										
	Déchets biologiques	1	7 m²	7 m²			1	7 m²	7 m²		
	Déchets emballages	1	11 m²	11 m²			1	11 m²	11 m²		

Code local	Local	Programme				Projet - DCE 2					
		Nbre	SUU	SU	Capacité d'accueil en pl. assises	Nbre de postes de travail	Nbre	SUU	SU	Capacité d'accueil en pl. assises	Nbre de postes de travail
	Total m² SU en Tranche Ferme			3216 m²	370 pl assises	86 PDT			3340 m²	370 pl assises	86 PDT
Sous-Total locaux techniques									240 m²		
Sous- Total circulations									1300 m²		
Total m² SP		4502 m²			86 PDT		4330 m²			86 PDT	
Espaces extérieurs et stationnement		805 m²				718 m²					
Stationnement extérieur		485 m²				485 m²					
Stationnement parc véhicule logistique		4	25 m²	100 m²		4	25 m²	100 m²			
Aire deux-roues avec recharge électrique		1	30 m²	30 m²		1	30 m²	30 m²			
Stationnement PMR		1	30 m²	30 m²		1	30 m²	30 m²			
Stationnement personnel et visiteurs		13	25 m²	325 m²		13	25 m²	325 m²			
Espaces extérieurs		100 m²				233 m²					
Parvis		1	50 m²	50 m²		1	233 m²	233 m²			
Terrasse associée à l'espace cafétéria		1	50 m²	50 m²							
Espace paysager				pm			600 m²	m²			
Logistique		220 m²				m²					
Aire logistique - livraison / traiteur		1	50 m²	50 m²		14	67 m²	m²			
Aire de présentation des déchets		1	20 m²	20 m²							
Aire logistique - livraison scoutes		1	150 m²	150 m²			180 m²	m²			

5. COÛTS DU PROJET DE CONSTRUCTION

L'opération porte sur la réalisation d'un bâtiment d'une surface utile de 3 340 m², représentant une surface de plancher totale de 4 330 m². Le coût global prévisionnel s'élève à 17,92 M€ HT, intégrant l'ensemble des postes nécessaires à la conduite et à la réalisation du projet.

Ce montant comprend notamment les coûts de travaux (13,2 M€ HT), qui constituent le poste principal, ainsi que les dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à la maîtrise d'œuvre et aux études, aux assurances, et aux provisions destinées à couvrir les aléas et les révisions de prix. S'y ajoutent les dépenses relatives aux équipements, incluant le mobilier et les dispositifs audiovisuels, indispensables au bon fonctionnement du bâtiment.

La structuration budgétaire intègre également des marges de sécurisation financière à travers des provisions dédiées, traduisant une approche prudente et maîtrisée de la gestion du projet.

Par ailleurs, la nature d'exploitation du bâtiment, orientée vers la valorisation de la recherche (collaborations et transfert de technologies), permet de considérer cette opération comme relevant d'activités ouvrant droit à déduction totale de la TVA. Ce schéma fiscal, reposant sur la valorisation des résultats de la recherche, a été confirmé par la Direction des Finances Publiques.

Poste de dépenses

Montant prévisionnel (€ HT)

Zones

Surface utile (SU)	3 340 m ²
Surface de planché (SP)	4330 m ²

Coûts de l'opération

Coût de la délégation de maîtrise d'ouvrage	264 100 €
Coût des travaux	13 198 586 €
Coût de la maîtrise d'œuvre et études	2 470 500 €
Coût des assurances (dommage ouvrage)	129 000 €
Provision pour les aléas en phases études et travaux	522 863 €
Provision pour les révisions de prix	522 863 €
Petits équipements, matériel audiovisuel et mobilier	812 087 €

Total **17 920 000 €**

6. COHERENCE JURIDIQUE, CALENDRAIRE, TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET FINAL

Le projet s'inscrit dans une trajectoire longue et structurée, caractéristique des opérations de construction publique, marquée par des phases successives de conception, de validation et d'ajustement.

La démarche a été initiée dès juillet 2021 avec l'élaboration du programme, définissant les besoins fonctionnels, les objectifs stratégiques et les premières hypothèses budgétaires. Cette phase fondatrice a permis de poser le cadre du projet et d'engager la consultation pour la maîtrise d'œuvre, notifiée en novembre 2023.

Les premières étapes de conception se sont ensuite déroulées conformément au processus classique des opérations publiques, avec une phase d'avant-projet sommaire (APS), suivie d'un avant-projet définitif (APD). Ces phases ont permis de consolider progressivement les choix architecturaux, techniques et financiers, l'APD constituant un moment clé de validation des orientations du projet et de son chiffrage détaillé.

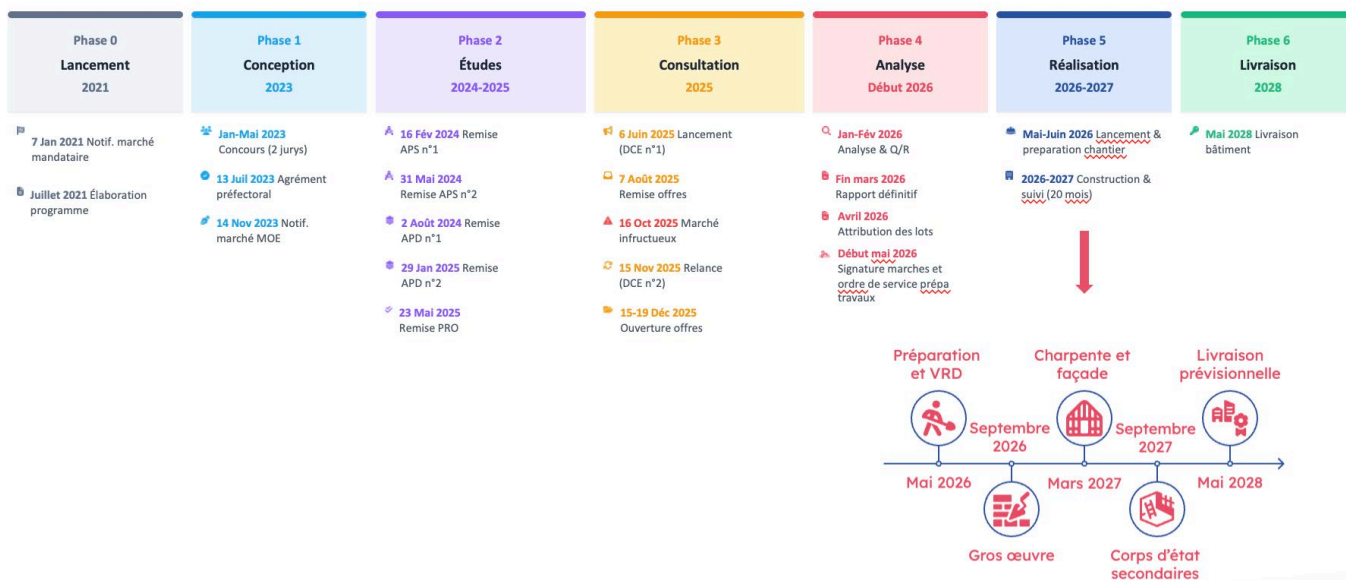
La remise des offres en août 2025 a marqué une étape importante avec le lancement opérationnel de la consultation des entreprises (DCE). Toutefois, la procédure a été déclarée infructueuse en octobre 2025, révélant un décalage entre les ambitions initiales du projet et les conditions économiques du marché de la construction.

Ce point d'inflexion a conduit à une phase de réajustement stratégique du projet, visant à en garantir la soutenabilité budgétaire et la faisabilité technique. Ce travail a permis d'aboutir à une version optimisée du programme, mieux alignée avec les réalités du marché.

La finalisation du projet est attendue à la fin du premier trimestre 2026, avec la production du rapport définitif, suivie de l'attribution des lots en avril 2026. Ces étapes marqueront l'entrée dans la phase opérationnelle de réalisation.

Le démarrage des travaux est ainsi prévu sur la période 2026-2027, pour une durée estimée à 20 mois, incluant la phase de construction et de suivi.

Le calendrier prévisionnel a été revu comme suit :



Le plan de financement de l'opération repose sur un montage partenarial équilibré, associant des financements issus du Contrat de Plan État-Région (CPER), des fonds européens (FEDER), ainsi que des contributions des collectivités territoriales et des dispositifs dédiés aux équipements scientifiques.

Le CPER constitue le socle structurant de ce financement, en cohérence avec sa vocation à soutenir des projets d'investissement structurants en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, dans une logique de cofinancement entre l'État, les Régions et les collectivités. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle apportent une contribution majeure, traduisant un engagement fort des acteurs territoriaux aux côtés de l'université.

Le projet bénéficie également d'un soutien significatif du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui intervient en cofinancement des projets contribuant à la compétitivité, à l'innovation et au développement des territoires.

Les règles du FEDER imposent des contraintes à la fois calendaires et opérationnelles. Les dépenses liées à la construction, dès lors qu'elles sont justifiées dans le cadre du FEDER, devront être acquittées avant le 31 décembre 2028, qui correspond à la date limite d'éligibilité des dépenses.

Par ailleurs, le FEDER impose une limitation des activités à caractère économique à hauteur de 20 % maximum des recettes d'exploitation du bâtiment (telles que la location, la formation ou les prestations hors recherche). En revanche, les activités de R&D, notamment de recherche partenariale sont considérées comme non économiques.

Par ailleurs, des financements spécifiques sont mobilisés pour les équipements scientifique confirmant l'ambition du projet en matière de recherche et de transfert technologique.

Au total, le plan de financement atteint un montant de 21,49 M€ HT, dont 17,8 M€ HT inscrits au titre du CPER et 3,69 M€ HT hors CPER. Il convient de souligner que l'ensemble des financements hors État est à ce jour sécurisé : ils ont fait l'objet de conventions signées avec les partenaires financeurs et sont ouverts budgétairement pour l'opération.

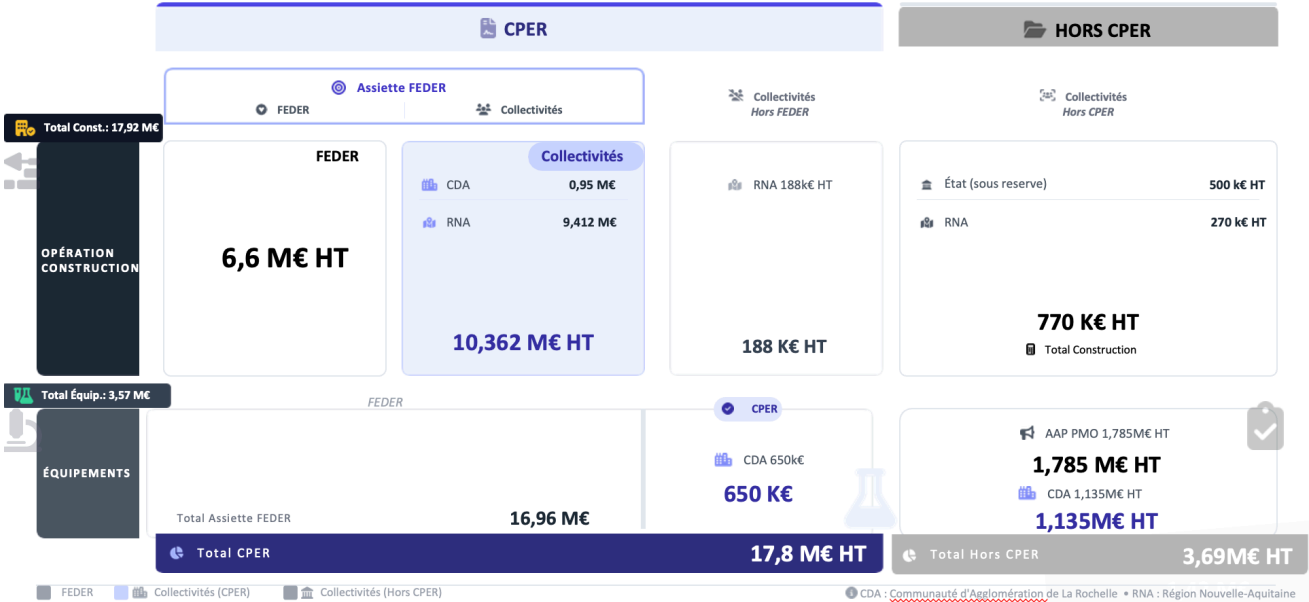
Le financement de l'État, à hauteur de 0,5 M€ HT, demeure à ce stade conditionné à la validation finale du dossier, notamment au regard des procédures internes de l'université. Il constitue ainsi le dernier levier pour clore le plan de financement.

Dans son ensemble, ce montage financier illustre une forte convergence d'acteurs publics autour d'un projet structurant pour le territoire, s'inscrivant pleinement dans les priorités nationales et européennes en matière d'innovation, de recherche et de développement économique.



ARCHITECTURE BUDGETAIRE

Budget Total Global
21,49 M€ HT



Ressources		Montant CPER (€HT)	Montant hors CPER (€HT)	Montant total (€HT)
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	4%	950 000		950 000
Région Nouvelle Aquitaine	46%	9 600 000	270 000	9 870 000
FEDER	31%	6 600 000		6 600 000
Financement Etat sous réserve du passage du dossier expertise en CA LRUniv	2%		500 000	500 000

Equipements scientifiques (AAP PMO) - Région Nouvelle Aquitaine	8%		1 785 000	1 785 000
Equipements scientifiques - Communauté d'Agglomération de La Rochelle	8%	650 000	1 135 000	1 785 000

Total		17 800 000	3 690 000	21 490 000
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------

BUDGET - Dépenses

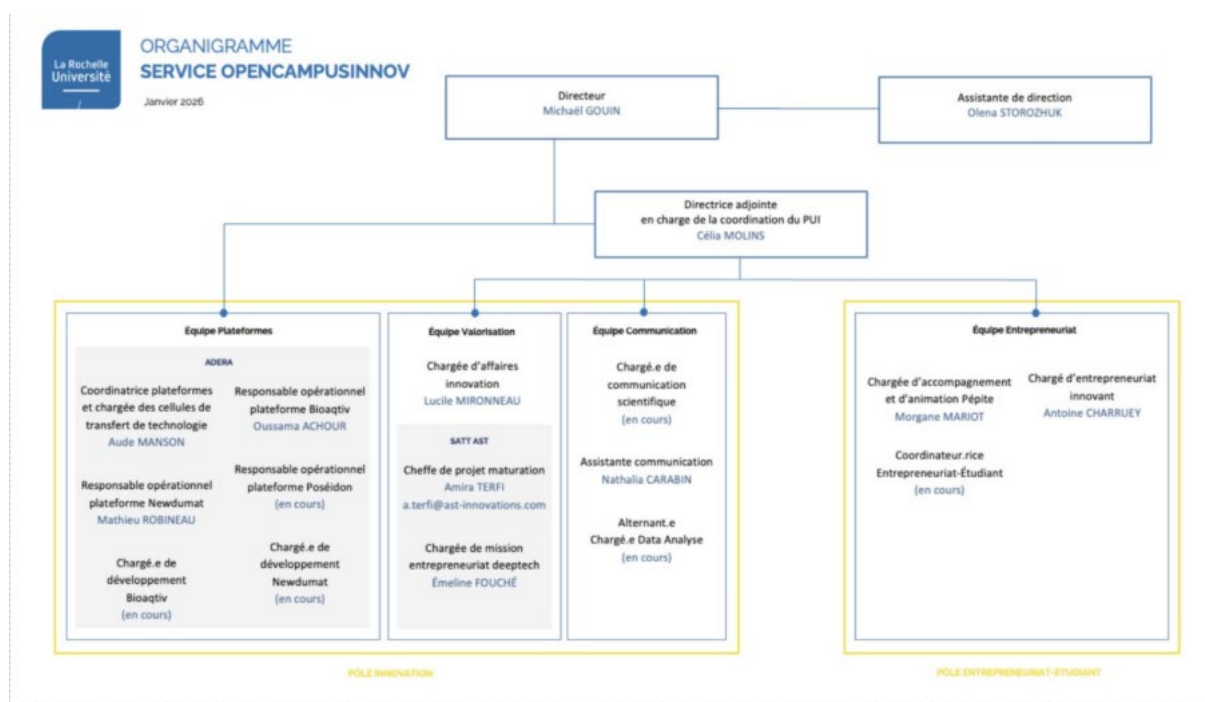
Poste de dépenses (QP1)	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel (CHT) - CPER			
		Assiette FEDER	Assiette FEDER collectivités	Collectivités hors FEDER	Collectivités hors CPER
Zones		Recherche	Hors recherche		
Surface utile	3340 m2	1373 m2	1967 m2		
Prorata surfaces		41,11%	58,89%		
Coût de la délégation de maîtrise d'ouvrage	264 100			188 800	75 300
Coût des travaux	13 198 586	5 159 520	7 539 066		500 000
Coût de la maîtrise d'œuvre et études	2 470 500	918 739	1 357 061		194 700
Coût des assurances (dommage ouvrage)	129 000	53 028	75 972		-
Provision pour les aléas en phases études et travaux	522 863	214 933	307 930		-
Provision pour les révisions de prix	522 863	214 933	307 930		-
Petits équipements, matériel audiovisuel et mobilier	812 087	38 847	773 240		
Equipements scientifiques	3 570 000			650 000	2 920 000
Total	21 490 000	6 600 000	10 361 200	838 800	3 690 000
		0	(0)		
Total opération - Assiette FEDER			16 961 200		
			0		
Total opération - Assiette CPER				17 800 000	
Total opération - Assiette globale					21 490 000
Total opération - Assiette globale hors équipements scientifiques					17 920 000

7. IMPACT SUR L'EMPLOI ET EFFETS SUR L'ECONOMIE LOCALE

Le développement des plateformes de co-innovation au sein du nouvel ensemble immobilier est un facteur direct de création d'emplois qualifiés. À court terme, dès 2026, la mise en service opérationnelle des trois plateformes s'accompagne de la création de postes dédiés à leur pilotage et à leur animation : un ingénieur responsable opérationnel par plateforme, complété par un poste de coordination transverse à mi-temps et par deux fonctions de développement commercial (business development). Cet ensemble représente **6,5 ETP** spécifiquement dédiés aux plateformes (Ingénieur de recherche Adera) et à la maintenance du bâtiment (factotum à la DPAL).

En complément, l'activité des plateformes s'appuie sur des fonctions transverses et de support porté par l'équipe OpenCampusInnov, mobilisées de manière régulière (administration, communication, accueil, direction), représentant **5 ETP** en soutien. Le financement de ces ressources est assuré en phase d'amorçage par le PUI OpenCampusInnov (MESR, ANR, BPI), puis par substitution progressive par les ressources propres générées.

Vous trouverez ci-dessous un organigramme du service OpenCampusInnov qui sera hébergé au sein du nouveau complexe immobilier.



Au-delà de ces emplois directs, OCI est conçu pour accueillir des personnels R&D temporaires affectés par les entreprises utilisatrices des équipements et des services (de l'ordre de 5 à 10 personnes par an et par plateforme), ainsi que des renforts en ingénierie de projet en fonction de la montée en charge. Cette capacité d'accueil renforce l'attractivité du site, facilite les collaborations et intensifie les échanges de compétences entre acteurs.

Les plateformes ont pour vocation de contribuer au développement économique dans les secteurs du numérique, des matériaux et des biotechnologies en accompagnant les acteurs académiques et industriels. En effet, elles apportent une réponse concrète aux industriels, entrepreneurs et chercheurs, en leur proposant des ressources humaines d'excellence, des ressources techniques de pointe, le savoir-faire et l'expertise nécessaire pour favoriser la R&D et ainsi consolider les filières phares existantes et développer de nouvelles filières.

Les plateformes revêtent également un objectif pédagogique : à la fois dans les formations professionnalisantes par l'apprentissage de l'utilisation des équipements et technologies mais

également par la participation des étudiants à l'exécution de prestations pour les entreprises, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

En outre, le dispositif national PEPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est porté par le service OpenCampusInnov au sein de La Rochelle Université et a pour mission de renforcer la culture entrepreneuriale et l'innovation dans l'enseignement supérieur, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Via ce dispositif, nous favorisons la mise en relation des projets de création d'entreprise des étudiants et jeunes diplômés avec les entreprises ainsi que les structures d'accompagnement et de financement, et contribuons ainsi à développer une activité économique locale. L'objectif est la création d'une vingtaine d'activités (entreprises et associations) par année.

Enfin, le projet de construction de l'ensemble immobilier s'inscrit dans la démarche Bâtiments durables en Nouvelle Aquitaine (BDNA) avec une médaille de Bronze qui va ainsi favoriser les entreprises du bâtiment locales et participer à dynamiser les filières régionales.

Partie intégrante et indissociable du Pôle Universitaire d'Innovation Rochelais porté par La Rochelle Université, labellisé et soutenu financièrement par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Agence Nationale de la Recherche et la Banque Publique d'Investissement, le projet immobilier OpenCampusInnov sera générateur d'emplois directs et indirects, et participera au développement de l'économie locale par effet de ruissèlement en jouant le rôle de catalyseur. Il permettra également la création *Ex Nihilo* d'activités économiques et non économiques sur le territoire et générera une plus-value non négligeable pour les entreprises à proximité.

8. ANALYSE DES COÛTS ET DES BÉNÉFICES

Une analyse approfondie des coûts de maintenance du bâtiment et des équipements des plateformes a été conduite, en s'appuyant sur des expertises externes (cabinet Innoeco puis Alcimed). L'objectif est double : disposer d'ordres de grandeur sur les charges récurrentes et construire des hypothèses de fonctionnement crédibles, compatibles avec la réalité technique d'un bâtiment hybride accueillant des équipements scientifiques.

Dans le dossier initial, plusieurs paramètres structurants avaient été mentionnés : le coût de fonctionnement courant du bâtiment est estimé autour de **80 €/m² TTC ou 66,66€/m² HT**; s'agissant des équipements, les charges de fonctionnement et de maintenance sont évaluées à environ **2% du prix d'achat**, sur la base d'éléments issus des équipementiers. Enfin, les charges directes associées aux projets (matières premières, fluides, ressources humaines complémentaires et spécifiques) sont estimées à un niveau moyen d'environ **30% des recettes** générées par l'activité des plateformes.

Cette analyse nous a permis :

- de faire ressortir un montant moyen par contrat et par prestation
- de faire ressortir une durée moyenne par contrat et par prestation
- de confronter l'évolution du volume de contrat par rapport à une réelle activité ayant de grandes similitudes
- de sécuriser l'ambition des plateformes en s'appuyant sur l'expérience de 25 ans d'une équipe laboratoire
- de confronter nos hypothèses au marché avec une analyse comparative de la concurrence
- de confirmer la cohérence du dimensionnement des ressources humaines en fonction du volume de contrats

L'offre des plateformes de co-innovation a été soigneusement travaillée sur la base des restitutions des études de marché pour répondre aux besoins des acteurs socio-économiques tout en s'appuyant sur l'expertise des laboratoires.

Récemment, une mise à jour de chaque étude de marché a été réalisée pour chaque plateforme, ce qui nous a permis d'affiner notre offre de services et notre politique de tarification.

Au-delà des coûts, l'opération présente des bénéfices socio-économiques attendus qui justifient l'investissement public : renforcement de l'excellence et de l'expertise du site rochelais sur des axes stratégiques différenciants, intensification des collaborations académiques et industrielles, et effets d'entraînement sur l'écosystème (start-ups, PME, ETI et collectivités). L'impact est également social et territorial, à travers la création d'emplois qualifiés, la montée en compétences, l'attractivité renforcée, et la production d'innovations à vocation environnementale et sociétale.

9. CONSULTATION PUBLIQUE ET EVALUATION DES RISQUES SOCIAUX

L'opération bénéficie d'un soutien fort de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération, et s'est construite avec une logique d'implication des habitants dès la phase de programmation. Cette démarche vise à sécuriser l'acceptabilité du projet et à intégrer, en amont, les contraintes liées à la qualité de vie du quartier.

Des réunions publiques, notamment le **1er juin 2022**, le **3 novembre 2022**, et le **25 novembre 2025** ont permis d'informer, d'échanger et de recueillir les commentaires des riverains. Les préoccupations exprimées ont porté en particulier sur la qualité de vie (nuisances, flux), les vues et vis-à-vis, l'accès à la lumière naturelle, et la convivialité des espaces publics. L'intégration de ces éléments dès la programmation a contribué à limiter les risques de recours au moment du dépôt du permis de construire.

Cette démarche a permis d'une part d'informer mais également de recueillir des commentaires, des préoccupations, des suggestions et de prendre en compte certaines craintes exprimées par les habitants du quartier dès la phase de programmation limitant ainsi les risques de recours lors du dépôt du permis de construire (qualité de vie des résidents, vues, accès à la lumière naturelle, convivialité des espaces publics). Le programme a ainsi intégré la vision sociale de proximité en limitant par exemple les nuisances sonores et visuelles engendrées par les espaces extérieurs en les positionnant à l'opposé des habitations ou en limitant les vis-à-vis.

Lors de ces présentations, le projet a été particulièrement bien accueilli, les habitants étant conscients que la transformation d'une friche à l'aspect discutable et de préfabriqués vétustes en un bâtiment moderne, arboré, soucieux de son environnement avec une démarche BDNA et pleinement intégré dans l'architecture du quartier représentait une plus-value pour celui-ci.

Il est indéniable que la construction de ce bâtiment génèrera une nouvelle population et de nouveaux flux de visiteurs.

Afin de minimiser ces impacts, ces aspects ont été pleinement intégrés dès la phase de programmation, où les propositions architecturales et travaux devaient intégrer des réponses efficaces à l'ensemble de ces préoccupations, aussi bien en phase travaux qu'en exploitation du bâtiment :

- Sécurité des travailleurs
- Impact sur la communauté locale
- Impact sur la vie quotidienne des résidents
- Gestion des déchets de construction
- Impact sur la qualité de vie

La mise en place d'une démarche d'implication de la communauté locale en amont a permis de réduire de manière significative l'impact sur la qualité de vie induite par les changements dans le paysage urbain et de prendre en compte ces éléments en les transformant en contraintes programmatiques. Ainsi, le maître d'œuvre et les prestataires devront respecter des procédures soucieuses de l'environnement, garantissant la sécurité des travailleurs et ayant un impact minimal sur la qualité de vie des résidents et la communauté locale aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation. Les zones de laboratoires et de stockages seront conçues pour assurer une sécurité maximale aussi bien en interne pour le personnel de laboratoire qu'en externe pour les résidents, annihilant ainsi les risques de santé et de santé publique.

10. MESURES D'ATTENUATION

Des mesures d'atténuation ont été intégrées afin de minimiser les impacts sociaux et économiques négatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet (conception, travaux, exploitation). La logique retenue est celle du principe de précaution, en allant au-delà des seules obligations réglementaires

lorsque cela est nécessaire pour sécuriser les conditions de travail, la sûreté des activités, et la qualité de vie du voisinage.

Sur le volet **sécurité des travailleurs** et **impact sur la communauté locale**, les risques ont été évalués et traités (accidents du travail, exposition à des produits chimiques, utilisation d'équipements complexes, émissions potentielles). Le service hygiène et sécurité de La Rochelle Université, ainsi que des assistants à maîtrise d'ouvrage spécialisés (GMP, ATEX), ont été impliqués tout au long de la conception afin d'anticiper les mesures organisationnelles et techniques.

Sur le volet **impact sur la vie quotidienne des résidents**, les nuisances liées aux travaux (bruit, poussière, circulation, fermetures temporaires) font l'objet d'une prise en compte spécifique, avec une attention portée à l'information, à la coordination avec les acteurs locaux et à l'acceptabilité. La démarche de concertation engagée en amont facilite cette phase en donnant de la visibilité et en consolidant un cadre de dialogue.

Enfin, sur le volet **gestion des déchets de construction**, l'objectif retenu est une valorisation de plus de **70%** des déchets de chantier, dont au moins **50% matière**, avec la production d'un bilan de chantier permettant de tracer les actions réalisées.

De manière plus générale, des politiques, protocoles et mécanismes de contrôle seront mis en place pour réduire les risques sociaux et garantir que les activités de recherche et d'innovation sont conduites de manière responsable et éthique. Une charte de fonctionnement est prévue pour l'ensemble des plateformes.

11. DESCRIPTION DU MODELE ECONOMIQUE

L'ensemble des activités sera confié à la filiale de La Rochelle Université, l'ADERA. Cette structure a vocation à assurer, pour le compte de l'établissement, la gestion administrative et financière des activités de recherche partenariale, de prestations et de formation effectués dans le bâtiment.

À ce titre, l'ADERA prendra en charge l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement et à l'exploitation du bâtiment et des plateformes (ressources humaines, charges de fonctionnement, consommables, investissements). Elle assurera également la gestion des recettes associées (contrats de recherche, prestations, locations, formations).

L'objectif du modèle est de permettre l'autofinancement des activités d'innovation, sans générer de coûts supplémentaires pour l'établissement, qu'il s'agisse des ressources humaines, du fonctionnement ou des investissements.

Ce modèle ne prévoit pas de retour sur investissement financier direct pour l'établissement, sa structure économique ne le permettant pas. En revanche, il génère des retours financiers indirects,

notamment via l'irrigation scientifique et financière des laboratoires de recherche grâce aux contrats de collaboration issus des activités d'innovation.

Il permet également à l'établissement d'assurer sa troisième mission de service public, définie par le code de l'éducation au sein de son Article L123-3, à savoir la "valorisation des résultats de la recherche et le transfert vers le monde économique et social" sans frais ni charges supplémentaires. Les charges humaines, d'exploitation du bâtiment et de fonctionnement sont auto-financées par les recettes générées et confiées à la filiale Adera, supportant le risque pour l'établissement.

Dans la majorité des établissements d'enseignement supérieur français, l'innovation représente un coût important. Ce n'est pas le cas pour La Rochelle Université, grâce au modèle économique proposé.

Concernant les charges liées à l'exploitation du bâtiment, la DPAL assurera la maintenance pour le compte de l'ADERA. En contrepartie, l'ADERA reversera à l'établissement le coût de cette intervention, actuellement estimé à 80 € TTC par m².

L'évaluation de viabilité s'appuie sur une logique de **coût complet** et de **trajectoire pluriannuelle**, afin de répondre à deux questions :

1. Les **prix** et les **volumes d'activité** projetés sont-ils réalistes au regard du marché et de l'historique ?
2. Les **recettes** ainsi générées permettent-elles de **financer durablement** l'exploitation du bâtiment, sans créer de charge nette additionnelle pour l'établissement ?

11.1. SOURCES DE RECETTES

1. R&D / Plateformes / Laboratoires

- Prestations technologiques et scientifiques
- Contrats de collaboration et de co-développement
- Mise à disposition d'équipements et d'infrastructures
- Formations à l'utilisation d'équipements et montée en compétences
- Ingénierie de projet et accompagnement technique

2. Exploitation directe du bâtiment

- Location d'espaces (bureaux, coworking, salles)
- Mise à disposition d'espaces événementiels
- Services associés (accueil, logistique, prestations techniques)

3. Financements publics complémentaires

- Mobilisés en **amorçage** (ex. PUI) pour financer la montée en charge (RH, développement commercial, ingénierie de projets) et sécuriser la trajectoire

11.2. CHARGES COUVERTES

Le modèle économique permet de financer :

- Les charges d'exploitation et de structure du bâtiment (énergie, entretien, maintenance, services)
- La maintenance et l'exploitation des équipements (contrats de maintenance, consommables, énergie spécifique)
- Les ressources humaines de production (ingénieurs plateformes, techniciens, IGR) et une part des fonctions support
- Les charges externes et l'environnement d'exploitation (maintenance équipements scientifiques, téléphonie, achats, frais administratifs et de gestion)

12. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU MODELE

Le modèle économique a été construit et consolidé sur la base d'une analyse et d'un travail de **plus de 12 mois**, selon une démarche en deux étapes.

12.1. CALCUL DES COUTS COMPLETS (PRI) ET CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE DE PRIX

La première étape a consisté à calculer le prix de revient interne (PRI) avec pour objectif d'établir des prix de vente cohérents, basés sur le coût complet, puis les confronter au marché.

• PRI équipements (coût complet par équipement)

- Prise en compte des coûts directs et indirects :
 - Prix d'achat et durée d'amortissement.
 - Dépenses de fonctionnement (énergie, gaz, consommables).

- Coût des m² occupés.
- Configuration, maintenance.
- Coûts RH associés à l'usage et à l'exploitation.
- **PRI RH (coût complet journalier des ressources humaines « vendables »)**
 - Intégration des dépenses productives (IGR, techniciens) et improductives (support), plus l'environnement d'exploitation : énergie, espaces, maintenance, exploitation bâtiment, charges externes et frais de gestion.

Le PRI équipements vise à transformer un parc d'équipements (CAPEX) et ses coûts d'exploitation en un coût d'usage (souvent exprimé en €/h) utilisable pour :

- construire une grille de prix de location / mise à disposition,
- chiffrer des prestations intégrant du temps machine,
- piloter l'occupation et la rentabilité par équipement.

Concrètement, pour chaque équipement, nous avons calculé un coût complet annuel, puis nous l'avons rapporté à un temps disponible (capacité) pour obtenir un coût horaire.

12.1.1. PERIMETRE DES COUTS EQUIPEMENTS

Le calcul intègre à la fois des coûts directement attribuables à l'équipement et des coûts indirects nécessaires à son exploitation :

- **Dotations / amortissements** : traduction annuelle de l'investissement (durée d'amortissement). Le modèle est cohérent avec la maquette budgétaire CAPEX/amortissements.
- **Maintenance** : préventive et corrective, contrats de maintenance, pièces, etc.
- **Énergie / fluides / consommables spécifiques** : électricité, eau, gaz, solvants, filtres... selon les équipements et les protocoles.
- **Coût d'espace** : occupation (m²), charges associées, logiques de loyer/charges lorsque pertinent.
- **Coûts de configuration et de mise en route** : paramétrage, étalonnage, qualification, documentation, temps initial de préparation.
- **Coût de ressource humaine lié à l'utilisation** : temps technicien/ingénieur nécessaire à l'utilisation, au réglage, au nettoyage, au contrôle qualité, et à la maintenance de premier niveau.

Cette liste de coûts démontre que le modèle ne se limite pas à un amortissement "théorique", mais intègre également le coût réel d'exploitation.

12.1.2. METHODE DE CALCUL : DE L'ACTIF AU COUT HORAIRE

La méthode de calcul a été définie après avoir suivi les 5 étapes ci-dessous :

1. Estimer le coût annuel “équipement” (amortissement + maintenance + énergie/fluides + quote-part d’espace, etc.).
2. Estimer le coût annuel “temps homme” associé à l’usage de cet équipement (préparation, utilisation, nettoyage, traçabilité), valorisé au PRI RH.
3. Calculer le coût annuel complet = coût équipements + coût temps homme.
4. Définir le temps disponible (capacité annuelle en heures) : basé sur l’ouverture, les contraintes techniques et les hypothèses de productivité.
5. Calculer le coût à l’heure : coût annuel complet / temps disponible.

Cette méthode permet d’ajuster si besoin les hypothèses structurantes comme les durées d’amortissement, le temps disponible, le taux d’occupation, tout en conservant une base de calcul stable et auditable.

Ainsi, le PRI équipements est un véritable outil de pilotage qui nous permet de piloter les priorités commerciales (équipements à forte valeur, capacité critique), et de sécuriser le renouvellement du parc via une logique d’amortissement et de provisionnement réaliste.

Par ailleurs, grâce à cette méthode, les prix sont ancrés dans un coût complet, incluant dotations/amortissements, charges fixes, charges directes, location et support.

12.2. VALIDATION MARCHÉ

La construction de la politique de prix repose également sur une confrontation au marché.

Pour cela, nous avons réalisé dans un premier temps une analyse concurrentielle sur les 3 filières prioritaires : Biotech santé, GreenTech, NumTech. Puis nous avons mandaté les cabinet Alcimed et Katalyse pour réaliser des études de marché avec pour objectif de comparer l’offre, les prix, et l’adéquation aux besoins des acteurs. Enfin, les restitutions de ces études de marché nous ont amenés à ajuster nos offres de service et la tarification à partir des retours terrains.

12.3. ETABLISSEMENT DU PREVISIONNEL FINANCIER PLURIANNUEL

Après avoir calculé les coûts et les prix de vente, nous avons estimé les recettes sur la base de l’historique des contrats et prestations des laboratoires d’adossement (analyse sur 10 ans) et de notre objectif de développement commercial, notamment dans le cadre du PUI, qui a été ajusté après confrontation au marché sur des objets comparables tels que des laboratoires R&D privés/publics, des centres de transfert ou des plateformes.

Le budget a été bâti à partir d’un portefeuille de ventes détaillé par type de projets : collaborations, appels à projets, prestations, locations, puis consolidé dans un compte de résultat, un BFR et un plan de financement.

Trajectoire du chiffre d’affaires (HT):

- **2026** : 446 350 €
- **2027** : 906 303 €
- **2028** : 1 548 051 €
- **2029** : 1 919 284 €

Cette progression est cohérente avec une montée en puissance des ventes et des capacités.

12.4. VIABILITE A LONG TERME

Les charges « incompressibles » d'exploitation (énergie, entretien, exploitation) sont couvertes prioritairement par : les recettes d'exploitation directe du bâtiment et la contribution des activités plateformes via la refacturation du coût complet (incluant quote-part bâtiment). La montée en charge progressive de l'activité (contrats collaboratifs, prestations, accès équipements) permettra par la suite de réduire la dépendance aux financements d'amorçage et de stabiliser l'équilibre.

Pour rappel, dans le modèle économique, les dépenses suivantes ont été intégrées :

- Dépenses énergétiques estimées : **200 k€ HT / an**.
- Dotation annuelle aux amortissements (neutralisée mais prise en compte dans le cout réel): **350 k€ HT / an** sur une durée de 50 ans.

Le modèle retenu permet ainsi de financer :

- Les activités du pôle innovation (plateformes, valorisation), leurs RH et leur fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement du bâtiment.
- Le renouvellement du parc d'équipements en fin de période d'amortissement dans la trajectoire projetée

En revanche, le modèle ne vise pas à financer l'amortissement intégral du bâtiment sur 50 ans par excédents, mais à garantir un équilibre d'exploitation et l'absence de charge nette additionnelle, sous hypothèses de montée en puissance.

12.5. CHIFFRES-CLES

12.5.1. MARGES ET PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Le compte de résultat met en évidence :

- Une marge brute élevée (activité de services/expertise) : 88% à 93% selon les années.
- Un EBE positif sur toute la période :
 - **2026** : 179 269 €
 - **2027** : 387 008 €
 - **2028** : 424 587 €
 - **2029** : 329 722 €

12.5.2. RESULTAT NET

Le modèle distingue clairement la performance opérationnelle (EBE) des charges non cash (amortissements) et des impacts identifiés, notamment liés au bâtiment dans la maquette budgétaire.

- Résultat net : **+49 948 €** (2026), **+191 678 €** (2027), puis **-38 285 €** (2028) et **-300 292 €** (2029).

12.5.3. CAF, BFR, FINANCEMENT

Les indicateurs ci-dessous permettent de suivre notre capacité à absorber la trajectoire :

- CAF : **169 703 €** (2026), **328 198 €** (2027), **424 587 €** (2028), **329 722 €** (2029)
- BFR : on passe de 42 056 € à 128 676 € (soit 7–9% du CA)
- Sur le plan de financement, on constate que les investissements significatifs (dont 1,62 M€ en 2028) sont couverts par les subventions et la CAF, avec un cumul positif à horizon 2029.

Le bâtiment OpenCampusInnov s'appuie sur un modèle économique consolidé en coût complet, validé par confrontation au marché et construit sur une trajectoire pluriannuelle. Il vise un équilibre d'exploitation où les recettes d'activité (plateformes + exploitation directe) permettent de financer les charges générées par le nouveau bâtiment, avec des financements publics jouant un rôle d'amorçage et d'accélération.

13. ANNEXES FINANCIERES

13.1. PRI EQUIPEMENTS ET PRI RH

13.1.1. 1 HYPOTHESES D'ACTIVITE

- Périmètre : BioAqtiv, Newdumat, Poseidon, Support, Location.
- Revenus : prestations, collaborations, AAP, locations.

1.1 Hypothèses de productivité / capacité

- Heures disponibles “en production” (PRI 2026) :
 - BioAqtiv : 2 527 h
 - Newdumat : 2 577 h
 - Poseidon : 1 280 h
- Base journalière : 7h.

1.2 Hypothèses BFR

- Stock minimal : 50 000 €.
- DSO : 45 jours (à confirmer).
- Dettes fournisseurs : 1 mois des achats.
- Dettes fiscales/sociales : 1 mois de charge RH.

2) PRI 2026 – Synthèse des coûts

2.1 Coût complet global

- Total général : **935 531 €** (PRI 2026 – consolidation).
- Principaux postes (total) :
 - RH : **627 560 €**
 - Dotations : **143 828 €**
 - Charges fixes : **85 645 €**
 - Location : **52 998 €**
 - Charges directes : **25 500 €**

2.2 Répartition des fonctions support

- RH direct pôles : 377 500 €
 - BioAqtiv : 160 500 € (43%)
 - Newdumat : 174 500 € (46%)
 - Poseidon : 42 500 € (11%)
- Support réparti :
 - BioAqtiv : 106 317 €
 - Newdumat : 115 591 €

- Poseidon : 28 152 €

2.3 PRI unitaires

- BioAqtiv : **171 €/h → 1 196 €/jour**
- Newdumat : **148 €/h → 1 039 €/jour**
- Poseidon : **95 €/h → 663 €/jour**

2.4 Variante “hors production”

- Heures hors productivité :
 - BioAqtiv : 3 200 h → 137 €/h → 956 €/jour
 - Newdumat : 3 200 h → 127 €/h → 886 €/jour
 - Poseidon : 1 600 h → 88 €/h → 619 €/jour

13.2. PREVISIONNEL FINANCIER JUSQU’EN 2029

13.2.1. BUDGET 2026–2029 – COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Indicateur	2026	2027	2028	2029
Chiffre d'affaires	446 350 €	906 303 €	1 548 051 €	1 919 284 €
Marge brute	393 671 €	828 144 €	1 427 226 €	1 788 586 €
Autres achats + charges externes	132 383 €	154 097 €	537 532 €	900 140 €
Charges sociales (RH)	635 287 €	840 008 €	919 864 €	1 042 033 €
EBE	179 269 €	387 008 €	424 587 €	329 722 €
Dotations aux amortissements	121 755 €	136 520 €	291 943 €	288 154 €
Résultat net	46 948 €	191 678 €	-38 285 €	-300 292 €
CAF	168 703 €	328 198 €	424 587 €	329 722 €

13.2.2. 4) SUBVENTIONS

- Subventions d’exploitation : **568 268 € (2026), 568 268 € (2027), 142 067 € (2029).**
- Subventions d’investissement : **157 367 € (2026), 157 367 € (2027).**

13.2.3. 5) POINT MORT

- Point mort (hors subventions) : **904 425 € (2026), 1 145 925 € (2027), 1764 945 € (2028), 2 246 245 € (2029).**
- Point mort (incl. Subventions et neutralisation immobilisations) : **214 402 € (2026), 441 137 € (2027), 1 002 638 € (2028), 1 458 864 € (2029).**

13.2.4. 6) BFR

- BFR total : 42 056 € (2026), 80 446 € (2027), 116 646 € (2028), 128 676 € (2029).
- BFR normatif : 9%, 9%, 8%, 7%.

13.2.5. TABLEAUX FINANCIERS

Prix de revient interne des ressources humaines de production des plateformes

Somme de Cout 2026	Étiquettes de colonnes					...
Étiquettes de lignes	BioAqtv	Newdumat	Poseidon	SUPPORT	Location	Total gén...
Charges fixes	44 805 €	28 480 €	12 360 €			85 645 €
Dotation	63 148 €	42 400 €	38 280 €			143 828 €
RH	160 500 €	174 500 €	42 500 €	250 060 €	- €	627 560 €
Charge Directe	25 500 €					25 500 €
Location	31 258 €	21 740 €	- €			52 998 €
Total général	325 211 €	267 120 €	93 140 €	250 060 €	- €	935 531 €
Clef de répartition Support						
	BioAqtv	Newdumat	Poseidon	Total		
RH direct pôles	160 500 €	174 500 €	42 500 €	377 500 €		
% Rh direct pôle	43%	46%	11%			
Répartition des frais Support						
	106 317 €	115 591 €	28 152 €	- €		
Total charges par pôle	431 528 €	382 711 €	121 292 €	935 531 €		
Heures disponibles par pôle en fonction productivité						
	2 527	2 577	1 280			
PRI / heures	171 €	148 €	95 €			
PRI / Jour (7 heures)	1 196 €	1 039 €	663 €			

Prix de revient interne des locations d'équipements des plateformes

		PRI / Heure				
PRI Heure BioAqtv		1 195,6 €				
PRI Heure Newdumat		1 039,5 €				
Pôle	Equipements	Coût équipements	Coût temps homme	Total coût	Temps disponible	Coût à l'heure
BioAqtv	Bioréacteur de paillasse (6 réacteurs)	1 968 €	1 494,4 €	3 462,8 €	3 930	0,88 €
BioAqtv	Broyeur à disques	1 390 €	3 586,7 €	4 976,7 €	168	29,62 €
BioAqtv	Fermenteur/bioréacteur de 30L	6 886 €	14 346,7 €	21 232,5 €	3 456	6,14 €
BioAqtv	Plateforme de macération avec cuve de macération de 50L et filtration	7 786 €	6 575,6 €	14 361,4 €	3 407	4,21 €
BioAqtv	Système de concentration d'extraits ou de solution par évaporation	2 606 €	2 988,9 €	5 594,9 €	640	8,74 €
BioAqtv	Système de fractionnement et purification par chromatographie	1 874 €	3 586,7 €	5 460,9 €	560	9,75 €
BioAqtv	Système de séchage par atomisation	3 737 €	3 586,7 €	7 323,3 €	560	13,08 €
BioAqtv	Système de séchage par lyophilisation	5 011 €	2 391,1 €	7 401,9 €	6 322	1,17 €
Newdumat	Calorimètre différentiel à balayage à compensation de puissance + PC + écran	2 440 €	343,0 €	2 783,0 €	505	5,51 €
Newdumat	Corrosion humide - potentiostats - 2 postes - un haut courant et l'autre bas courant + 2 PC + 2 écran	3 600 €	1 642,4 €	5 242,4 €	4 823	1,09 €
Newdumat	Enceinte Brouillard salin cyclique 1000L	3 200 €	1 642,4 €	4 842,4 €	3 215	1,51 €
Newdumat	Enceinte UV - lampe XENON cyclique avec recirculation	2 000 €	1 041,1 €	3 041,1 €	3 215	0,95 €
Newdumat	Etuve 160L	500 €	343,0 €	843,0 €	4 029	0,21 €
Newdumat	MEB de paillasse / portatif (contrat de maintenance à prévoir)	2 600 €	602,9 €	3 202,9 €	602	5,32 €
Newdumat	Micro-electrochimie locale + PC + écran + table antivibration	1 200 €	602,9 €	1 802,9 €	1 611	1,12 €
Newdumat	Rugosimètre laser + PC + écran + table antivibration	4 800 €	343,0 €	5 143,0 €	931	5,52 €
Newdumat	Spectroscopie Infra Rouge à Transformée de Fourier + PC +écran	1 400 €	93,6 €	1 493,6 €	570	2,62 €

Chiffre d'affaires

		2026	2027	2028	2029
<i>Newdumat</i>	<i>Collaboration</i>	135 986 €	196 303 €	350 918 €	330 318 €
<i>Newdumat</i>	<i>Prestation</i>	52 031 €	60 000 €	90 000 €	140 000 €
<i>Newdumat</i>	<i>AAP</i>	90 000 €	165 000 €	225 000 €	250 000 €
<i>Newdumat</i>	<i>Location</i>	- €	15 000 €	30 000 €	70 000 €
<i>Newdumat</i>	CA TOTAL	278 017 €	436 303 €	695 918 €	790 318 €
<i>Bioaqtiv</i>	<i>Collaboration</i>	113 333 €	205 000 €	195 000 €	216 667 €
<i>Bioaqtiv</i>	<i>Prestation</i>	55 000 €	50 000 €	70 000 €	100 000 €
<i>Bioaqtiv</i>	<i>AAP</i>	- €	90 000 €	135 000 €	150 000 €
<i>Bioaqtiv</i>	<i>Location</i>	- €	- €	20 000 €	50 000 €
	CA TOTAL	168 333 €	345 000 €	420 000 €	516 667 €
<i>Poseidon</i>	<i>Collaboration</i>	- €	60 000 €	115 000 €	131 667 €
<i>Poseidon</i>	<i>Prestation</i>	- €	15 000 €	50 000 €	70 000 €
<i>Poseidon</i>	<i>AAP</i>	- €	- €	88 333 €	88 333 €
<i>Poseidon</i>	<i>Location</i>	- €	- €	- €	30 000 €
	CA TOTAL	- €	75 000 €	253 333 €	320 000 €

Compte de résultat

	2026	Var	2027	Var	2028	Var	2029	Var
Vente de marchandises + production								
Ventes	446 350 €	103%	906 303 €	71%	1 548 051 €	24%	1 919 284 €	
- Total Coût d'achat	44 663 €	10%	78 159 €	9%	120 825 €	8%	130 698 €	7%
+ Variation de stock		0%		0%		0%		0%
+ Production Stockée								
+ Production Immobilisée								
- Sous traitances directe	8 016 €	2%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Marge brute globale	393 671 €	88%	828 144 €	91%	1 427 226 €	92%	1 788 586 €	93%
- Autres achats + charges externes	132 383 €	30%	154 097 €	17%	537 532 €	35%	900 140 €	47%
- Neutralisation charge d'occupation immobilière					- 170 930 €	-11%	- 341 860 €	-18%
Valeur ajoutée	261 288 €	59%	674 047 €	74%	1 060 624 €	69%	1 230 306 €	64%
+ Subventions d'exploitation	568 268 €		568 268 €		142 067 €			
+ Subventions Investissements					157 367 €		157 367 €	
- Impôts, taxes et versements assimilés	15 000 €	3%	15 300 €	2%	15 606 €	1%	15 918 €	1%
- Charges sociales	635 287 €	142%	840 008 €	93%	919 864 €	59%	1 042 033 €	54%
Excedent brut d'exploitation	179 269 €	40%	387 008 €	43%	424 587 €	27%	329 722 €	17%
+ Autres produits de gestion courante		0%		0%		0%		0%
- Autres charges de gestion courante		0%		0%		0%		0%
+ Reprises amort. / prov. Transfert de charges		0%		0%		0%		0%
- Dotations aux amortissements	121 755 €	27%	136 520 €	15%	291 943 €	19%	288 154 €	15%
- Provisions pour occupation immobilière					170 930 €		341 860 €	
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	57 514 €	13%	250 488 €	28%	- 38 285 €	-2%	- 300 292 €	-16%
+ Produits financiers		0%		0%		0%		0%
- Charges financières	- €		- €		- €		- €	
Résultat courant	57 514 €	13%	250 488 €	28%	- 38 285 €	-2%	- 300 292 €	-16%
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
- IS	10 567 €	2%	58 810 €	6%	- €	0%	- €	0%
- Participation salariés								
Résultat Net	46 948 €	11%	191 678 €	21%	- 38 285 €	-2%	- 300 292 €	-16%
CAF	168 703 €	38%	328 198 €	36%	424 587 €	27%	329 722 €	17%
Remboursement d'emprunts								
Free Cash Free Flow	168 703 €		328 198 €		424 587 €		329 722 €	
BFR	41 821 €		80 446 €		122 057 €		128 063 €	
BFR Normatif	9%		9%		8%		7%	
% Variation de BFR			92%		52%		5%	
% Variation de BFR	41 821 €		38 625 €		41 611 €		6 006 €	
Point Mort (Hors Sub)	904 425 €		1 145 925 €		1 764 945 €		2 246 245 €	
Point Mort (Avec subventions)	336 157 €		577 657 €		1 465 511 €		2 088 878 €	
Point Mort (Avec subventions et neutralisation amortissements)	214 402 €		441 137 €		1 002 638 €		1 458 864 €	

Répartition des charges d'exploitation du bâtiment des plateformes et support (HT)

	Surface	Energie et maintenant	Répartition énergie	Répartition charge occupation
Bioactiv	748	67 €	49 866,67 €	58 974 €
Poseidon	214	67 €	14 266,67 €	16 872 €
Newdumat	181	67 €	12 066,67 €	14 270 €
Espace Commun	41	67 €	2 733,33 €	3 233 €
Soute (Gaz)	116	67 €	7 733,33 €	9 146 €
Zone polyvalente	2 042	67 €	136 133,33 €	160 996 €
Zone Tech	143	67 €	9 533,33 €	11 274 €
Circulation	851	67 €	56 733,33 €	67 095 €
Total	4 336		289 066,67 €	341 860 €
Investissement bâtiment	17 093 000 €	50	341 860 €	

**Arrêté n° 2026-124 du 16 mars 2026 portant
composition du jury d'admission au bachelor
universitaire de technologie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au bachelor universitaire de technologie pour la rentrée 2026 est composé comme suit :

- > Fabien Gendron, directeur de l'IUT, président,
- > Sandrine Didelot, cheffe du département génie biologique,
- > Jean-Philippe Masson, chef du département génie civil – construction durable,
- > Cyril Faucher, chef du département informatique,
- > Alain Gaugue, chef du département réseaux & télécommunications,
- > Pascale David, cheffe du département techniques de commercialisation,
- > Graziello Geneau, maître de conférences au département génie biologique,
- > Philippe Carbon, professeur certifié au département génie biologique,
- > Lena Lefebvre, Ingénieure agroalimentaire, IFRIA - Pessac (33),
- > Xavier Jourdain, professeur agrégé au département génie civil – construction durable,
- > Colette Besombes, maîtresse de conférences au département génie civil – construction durable,
- > Olivier Desayvre, conducteur de travaux, société Ivan Billard (17),
- > Jean-Michel Bohé, professeur agrégé au département informatique,
- > Elise Dumouchel, enseignante contractuelle (CDI) au département informatique,
- > Irmine Morvan, formatrice, Groupe Alternance (79),
- > Arthur Bauder, maître de conférences au département réseaux et télécommunications,
- > Magali Slingue, professeuse agrégée, département réseaux et télécommunications,
- > Noël-Brice Lecardonnel, directeur technique, Groupe GTO by Koesio LA ROCHELLE (17),
- > Véronique Daveau-Martignolles, professeuse agrégée au département techniques de commercialisation,
- > Eric Jaufray, professeur certifié au département techniques de commercialisation,
- > Olivier Lallement, maître de conférences au département techniques de commercialisation,
- > Philippe Gendron, directeur général, société Moebius concept (17),

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 16 mars 2026.

Pour le président de l'Université et par
délégation

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron



**Arrêté n° 2026-158 du 8 avril 2026 portant
organisation des élections des représentantes et
représentants des doctorantes et doctorants au conseil
de l'École doctorale de La Rochelle université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-7,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut du Littoral urbain durable et intelligent,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-03-14-5-1 du 14 mars 2022 relative aux modalités de désignation des membres du conseil de l'école doctorale,
Considérant la vacance des sièges des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au sein de l'école doctorale,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et date du scrutin

Le présent arrêté a pour objet d'organiser les élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'école doctorale de La Rochelle Université.

Le scrutin a lieu le lundi 8 juin 2026 de 13h30 à 16h30 sans interruption.

Article 2 : Textes de référence

Le présent arrêté vaut convocation des électeurs. Il est pris en application des textes de référence applicables à la présente élection et a principalement pour objet de fixer le calendrier électoral et les modalités d'organisation matérielle de cette élection.

Article 3 : Répartition des sièges vacants à pourvoir et collèges électoraux

Les sièges à pourvoir sont répartis de la façon suivante :

Collège des doctorantes et doctorants	Nbre de sièges à pourvoir
Secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique	2 sièges
Secteur 2 : SHS 1 - droit, gestion	1 siège
Secteur 3 : SHS 2 - histoire, langues et littératures	1 siège

Les représentantes et représentants des doctorantes et doctorants sont élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Le mode de scrutin est défini selon les collèges par l'article 2 du règlement électoral de La Rochelle Université. Pour le secteur 1, l'élection a lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage. Pour les secteurs 2 et 3, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Article 4 : Durée du mandat

La durée du mandat des membres doctorantes et doctorants est de deux ans maximums.

Article 5 : Affichage des listes électorales

La publicité des listes électorales est assurée **au plus tard le 06 mai 2026** soit vingt jours au moins avant la date du scrutin par voie d'affichage et par voie de publication sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans la rubrique « Élections 2026 » dédiée ou via le lien suivant : [2026_06_08 Election des représentants des doctorantes et doctorants au Conseil de l'École doctorale.](#)

Article 6 : Demande d'inscription sur les listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote ni être éligible s'il ne figure pas sur la liste électorale. Les électeurs et électrices sont classés par ordre alphabétique de leur nom d'usage.

Les doctorantes et doctorants sont inscrits d'office sur les listes électorales dès lors qu'ils sont régulièrement inscrits à La Rochelle Université en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle au titre de l'année universitaire 2025/2026 et qu'ils n'ont pas soutenu leur thèse.

Article 7 : Demande de rectification des listes électorales

Les demandes de rectification des listes électorales s'effectuent dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement électoral de l'Université, en remplissant le formulaire figurant en annexe 5.

Avant le scrutin, elles sont adressées par voie de correspondance, par voie électronique ou remises en mains propres contre récépissé, selon les coordonnées suivantes :

*La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – Bureaux 10 et 11 bis
BP 33060 – 17 031 La Rochelle*

ludi-direction@univ-lr.fr

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le jour du scrutin, les demandes de rectification sont formulées directement auprès de la présidente ou du président du bureau de vote.

Article 8 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres, tous les électeurs ou électrices régulièrement inscrit(e)s sur les listes électorales.

La liste des candidatures pour le secteur 1 (sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique) accompagnée des déclarations individuelles de candidatures pour le secteur 1, les déclarations individuelles de candidatures pour le secteur 2 (droit, gestion) et pour le secteur 3 (histoire, langues et littératures) et le cas échéant les professions de foi, doivent être déposées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral, au plus tard le jeudi 21 mai 2026.

Les formulaires de déclaration individuelle de candidature et dépôt de liste de candidatures figurent respectivement en annexes 3 et 4 du présent arrêté. Ils sont également téléchargeables depuis l'environnement numérique de travail (ENT) de l'Université dans la rubrique élections 2026 dédiée. Ils sont adressées par voie de correspondance (lettre recommandée avec accusé de réception parvenu au plus tard le jeudi 21 mai 2026, délai de rigueur), par voie électronique ou remise en mains propres contre récépissé, à la direction des affaires juridiques et statutaires dont les coordonnées sont :

*La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – Bureaux 10 et 11 bis
BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE*

ludi-direction@univ-lr.fr

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

L'envoi de candidatures et de professions de foi par d'autres moyens, notamment fax ou courrier interne, n'est pas autorisé.

De plus, afin de permettre leur diffusion, les professions de foi doivent être transmises sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, **au plus tard le 21 mai 2026**, à l'adresse suivante : ludi-direction@univ-lr.fr.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées à compter du 22 mai 2026 à la présidence et dans les composantes de l'Université concernées par l'élection, et diffusées sur les espaces numériques de travail de l'Université.

Article 9 : Campagne électorale

La campagne électorale débute le lendemain de la publication du présent arrêté et se termine à l'heure de clôture du scrutin dans les conditions définies à l'article 9 du règlement électoral de La Rochelle Université.

Article 10 : Bureau de vote

Le bureau de vote sera installé dans le hall du bâtiment MSI – au niveau de l’amphithéâtre 100. Un arrêté ultérieur précise le lieu, la composition du bureau de vote et toutes autres conditions matérielles de vote.

Article 11 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d’exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l’article 15 du règlement électoral de l’université.

La personne mandataire doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration, appelée mandante.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l’établissement (annexe 6) qui peut être téléchargé depuis l’espace numérique de travail dans la rubrique « Élections 2026 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre auprès de la Direction des affaires juridiques et statutaires, soit adressé par voie électronique à l’adresse suivante : ludi-direction@univ-lr.fr.

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d’une procuration établie par voie dématérialisée :

- > les procurations doivent être transmises à l’adresse ludi-direction@univ-lr.fr uniquement en utilisant la messagerie fournie par l’université : adresse en @univ-lr.fr pour les personnels et en @etudiant.univ-lr.fr pour les usagers ;
- > les procurations doivent être accompagnées d’une copie (scan ou photo) d’une pièce d’identité en cours de validité : carte nationale d’identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle.

La procuration peut être établie jusqu’à la veille du scrutin.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 12 : Dépouillement

Il sera procédé au dépouillement le 8 juin 2026 à l’issue du scrutin, à partir de 16h30.

Article 13 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par le président de l’Université le 12 juin 2026. Ils seront affichés dans toutes les composantes de l’Université concernées par l’élection et publiés sur l’espace numérique de travail de l’Université. Aucun résultat ne peut être diffusé avant cette proclamation officielle.

Article 14 : Recours devant le tribunal administratif

Tout électeur et toute électrice ainsi que le président de l’université ou le recteur ont le droit d’invoquer l’irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivants la publication de l’arrêté portant proclamation des résultats de l’élection (tribunal administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15 rue de Blossac – BP 541, 86020 Poitiers cedex).

Article 15 : Publicité

Le directeur général des services et le directeur de l’Institut LUDI sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l’Université.

Il appartient au directeur de l’Institut LUDI de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l’information la plus large des électeurs et électrices, notamment en assurant l’affichage du présent arrêté et en déployant une communication adéquate en lien avec les services dédiés.

Fait à La Rochelle, le 8 avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Liste des annexes

Annexe 1 – Calendrier électoral

Annexe 2 – Formulaire de déclaration individuelle de candidature

Annexe 3 - Formulaire de dépôt de liste pour secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique

Annexe 4 – Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales

Annexe 5 – Formulaire de demande de rectification des listes électorales

Annexe 6 – Formulaire de procuration

Annexe 1

Calendrier des opérations électorales	
Début de la campagne électorale	Le lendemain de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard le mercredi 13 mai 2026
Demandes de rectification des listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	jeudi 21 mai 2026
Publication des candidatures et professions de foi	A partir du vendredi 22 mai 2026
Scrutin	Lundi 8 juin 2026 de 13h30 à 16h30
Dépouillement	Lundi 8 juin 2026 à partir de 16h30
Proclamation des résultats	Vendredi 12 juin 2026

Annexe 2 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature

Scrutin du 8 juin 2026

Élection au collège des doctorants du Conseil de l'école doctorale

Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste pour le collège du secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique. Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Courriel : Téléphone :

N° étudiant :
 Diplôme préparé :
 Composante ou unité de rattachement :
 Discipline :
 Secteur :

Déclare être candidat-e :

- **à l'instance** (*remplir une candidature par instance*) :
 - **dans le collège** :
 - **secteur** :
 - **sur la liste intitulée** :
-

Déposée par le ou la délégué.e de liste :
 Madame – Monsieur

Je me présente en position n° (*préciser le rang de classement dans la liste*) :

Facultatif – Je précise l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (*je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote*) :

.....

Si je ne suis pas élu.e, je suis informé.e que je peux cependant être amené.e à remplacer un élu de cette liste, démissionnaire, empêché définitivement, ayant perdu la qualité au titre de laquelle il avait été élu.

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible (joindre une copie recto verso de la carte d'étudiant ou d'auditeur, ou, à défaut, un certificat de scolarité).

Je déclare avoir pris connaissance du guide des bonnes pratiques de la campagne électorale figurant au titre des annexes de l'arrêté électoral et m'engage à le respecter. Je m'engage également à diffuser ces règles et principes auprès de mes soutiens et à leur demander de les respecter, afin de préserver la sincérité du scrutin, l'égalité entre les listes et le bon déroulement des opérations électorales.

Fait à, le

Signature :

Par la signature de ce présent document, l'intéressé.e s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

Annexe 3 : Formulaire de dépôt de liste pour secteur 1 / sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique

Scrutin du 8 juin 2026
Élection au collège des doctorants du Conseil de l'école doctorale

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Nom de la liste :
 Je soussigné(e), **M. – Mme** (*razer la mention inutile*) :
 Délégué.e de la liste déposée (*et également candidat-e sur la liste*) :
 Qualité/Autre :
 Courriel :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de deux noms présentés dans l'ordre suivant :

- > Liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- > Liste composée par ordre préférentiel ;
- > Liste obligatoirement accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant.

N°	Sexe	NOM	Prénom	Composante	Discipline	Secteur
1°						
2°						

La ou le délégué de liste certifie que le titre donné à sa liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'il a le droit de l'utiliser. En cas de recours à l'encontre de l'Université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre ledit délégué.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

La ou le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de La Rochelle Université, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

La ou le délégué de liste déclare avoir pris connaissance du calendrier des opérations électorales

Fait à
Le
Signature du délégué.e, également candidat sur la liste :

Cadre réservé à l'administration - Accusé de réception :

Nombre de déclarations individuelles jointes :
 Nom et signature de l'agent accusant réception :
 Date et heure de réception :

Profession de foi déposée : **Oui - Non** (*razer la mention inutile*)
 Proposition d'un.e assesseur.e et d'un.e assesseur.e suppléant.e : **Oui - Non** (*razer la mention inutile*)
 Nom titulaire :
 Nom suppléant :

Annexe 4 : Formulaire de demande d’inscription sur les listes électorales

Scrutin du 8 juin 2026
Élection au collège des doctorants du Conseil de l’école doctorale

À adresser ou déposer à :
La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
Rez-de-chaussée - Bureaux 10 ou 11 bis
ludi-direction@univ-lr.fr

Jusqu’au mercredi 20 mai 2026 à 17h

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d’usage :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

Courriel : Tel. :

Secteur :

Diplôme préparé :

Certifie sur l’honneur remplir toutes les conditions pour être électeur ou électrice et demande à être inscrit ou inscrite sur les listes électorales de La Rochelle Université :

- **à l’instance** (*remplir une demande d’inscription par instance*) :
- **dans le secteur** :

Fait à
Le
Signature :

Cadre réservé à l’administration - Accusé de réception :
Justificatif joint : **Oui - Non**
Nom et signature de l’agent accusant réception : ..
Date et heure de réception :

Annexe 5 : Formulaire de demande de rectification des listes électorales

Scrutin du 8 juin 2026

Élection au collège des doctorants du Conseil de l'école doctorale

À adresser ou déposer à :
La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – Bureaux 11 ou 11 bis
BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
ludi-direction@univ-lr.fr

JUSQU'AU 8 juin 2026 INCLUS

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail : Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Secteur :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit·e sur les listes électorales de La Rochelle Université (rayer la mention inutile) :

- > Secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique
- > secteur 2 : droit, gestion
- > Secteur 3 : histoire, langues et littératures

Au motif suivant, par référence à l'article 26 du Règlement électoral de La Rochelle Université :

.....
.....
.....
.....

Le :

Signature :

Annexe 6 : Formulaire de procuration**Scrutin du 8 juin 2026****Élection au collège des doctorants du Conseil de l'école doctorale**Je soussigné(e), le **MANDANT** :**Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Composante de rattachement : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale** :**Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Composante de rattachement : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 8 juin 2026 pour l'élection au collège des doctorants du conseil de l'École doctorale.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte étudiante). Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires (ludi-direction@univ-lr.fr), au plus tard la veille du scrutin.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

**Arrêté n° 2026-171 du 13 avril 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 4.2.4 intitulé « Direction des relations internationales, de l'Europe et de la Francophonie » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
LERIDEAU	KARINE	RESPONSABLE FINANCIER DES RELATIONS INTERNATIONALES	CRB10	CDA	
			CRB13		

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 avril 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-196 du 11 mai 2026 portant
organisation et appel à candidatures pour l'élection
d'un représentant PRAG au sein de la section
disciplinaire du conseil académique compétente à
l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 952-7, L. 712-2 et R. 712-13 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Considérant l'empêchement temporaire de la représentante des professeurs agrégés (PRAG)
au sein du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions
d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires, de la section disciplinaire du
conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,
Considérant l'absence de toute autre représentant des PRAG au conseil académique de La
Rochelle Université,
Considérant l'exigence de parité pour chaque collège représenté au sein de ladite section
disciplinaire,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et date du scrutin

Le présent arrêté a pour objet d'organiser l'appel à candidatures relatif à l'élection d'un
représentant des PRAG au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à
l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Le scrutin est fixé lors de la réunion du conseil académique prévue **le mardi 2 juin 2026 à
14h00.**

Article 2 : Conditions d'éligibilité et mandat

Au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des
enseignants-chercheurs et des enseignants, un siège de représentant des PRAG est à pourvoir
au sein du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions
d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

Sont éligibles tous enseignants PRAG titulaires affectés et exerçant à la Rochelle Université,
même en l'absence de toute candidature.

Article 3 : Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les candidatures sont exprimées par écrit. Elles sont envoyées par courrier électronique avec
accusé de réception à l'adresse électronique contact-dajs@univ-lr.fr ou remises en mains
propres à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des Affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE
Rez-de-chaussée – Bureaux n° 10 et 11 bis
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dans le cas d'un dépôt en main propre, un accusé de réception est délivré. L'accusé de
réception ne constitue pas une validation de la candidature, mais il atteste que la candidature
a été déposée en temps utile.

Les candidatures doivent être parvenues au plus tard le **lundi 25 mai 2026 à 17h00.**

Le dossier de candidature comporte :

- > une déclaration de candidature (annexe 1), datée et signée,
- > un *curriculum vitae* à jour,

- > la copie de la carte professionnelle de La Rochelle Université ou, à défaut, d'une pièce d'identité en cours de validité.

Tout dossier incomplet et non régularisé à la veille de la date de réunion convoquée pour procéder à la présente élection est déclarée irrecevable.

Article 4 : Publicité des candidatures

Les dossiers de candidature recevables sont adressés par voie électronique aux électeurs.

Article 5 : Électeurs et électrices

L'électorat est composé des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement siégeant au sein du conseil académique, autres que les professeurs des universités et maîtres de conférences ou personnels assimilés.

A défaut ou en cas de déport pour quelques raisons que ce soit des personnels relevant du même corps, l'électorat est composé des représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de La Rochelle Université élus au conseil académique de La Rochelle Université.

Article 6 : Modalités de vote

L'élection du représentant des PRAG est effectuée au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, parmi les enseignants PRAG titulaires exerçant à La Rochelle Université : à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Le vote est secret.

En cas d'égalité des voix, l'enseignant PRAG le plus âgé est désigné parmi ceux ayant obtenu le plus de voix.

Article 7 : Résultats

Les résultats de l'élection sont proclamés à l'issue du scrutin par délibération du président de la séance du conseil académique. Ils peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivants la date de la proclamation des résultats. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier postal (Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex) ou par le biais de l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché au siège de l'Université et publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard



Élection d'un représentant PRAG au sein du collège 3° de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Déclaration de candidature

Scrutin du 2 juin 2026

Je soussigné, Monsieur :

Déclare être candidat à l'élection susmentionnée qui se déroulera le 2 juin 2026 lors de la réunion du conseil académique.

Fait à La Rochelle, le

Signature

Accusé de réception par :

Le :

Cette candidature doit être déposée en mains propres ou adressée par courriel :

Pour un envoi par voie électronique

contact-dajs@univ-lr.fr

Pour un dépôt en mains propres :

**La Rochelle Université – Direction des Affaires juridiques
et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA
ROCHELLE
Rez-de-chaussée – Bureaux n°10 et 11 bis
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Les candidatures doivent être parvenues au plus tard : **le lundi 25 mai 2026 à 17h00.**

Vous devez joindre à votre candidature un *curriculum vitae* à jour et la copie de la carte professionnelle de La Rochelle Université ou, à défaut, d'une pièce d'identité en cours de validité

Les électeurs et électrices seront destinataires, par voie électronique, des dossiers de candidature.



Annexe 2

Calendrier électoral	
Date limite de dépôt des candidatures	Le 25 mai 2026 à 17h
Scrutin	Le 2 juin 2026
Proclamation des résultats	Le 5 juin 2026



Arrêté n° 2026-199 du 12 mai 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans chaque tableaux figurant au paragraphe 5.1.4 intitulé « Affaires financières avec certification », sous-chapitres :
 - a) Fonctionnement (hors mission) et équipement
 - b) Missions
 - c) Recettes

Structure	Agent et fonction	Annexe « Délégations de signature financière »
Direction des affaires financières et de l'achat public	Cécile Hardy-Radenac, directrice du service	Lignes 5.1.4

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 5.1.4 intitulé « Direction des affaires financières et de l'achat public » :

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
HARDY-RADENAC	CECILE	DIRECTRICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE L'ACHAT PUBLIC	TOUS CRB		

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard